

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2015

L'An Deux Mille Quinze mardi 14 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, ETE, MM TROADEC, ZERKAL, MME BELLAHMER, MM LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, NDOMBELE, GAMIETTE, QAROUACH, SOILHI, BOUKANTAR, MME AUBRY, M. WILLAUME, MME GIBERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : M. LAATIRISS REPRÉSENTÉ PAR MME OGBI, MME TAWAB REPRÉSENTÉE PAR M. TROADEC, MME RAMI REPRÉSENTÉE PAR MME LE BRIAND, MME ITOUA REPRÉSENTÉE PAR M. NDOMBELE, MME GRENOUILLAT REPRÉSENTÉE PAR M. RIO, MME RENKLICAY REPRÉSENTÉE PAR M. VAZQUEZ, MME MABANZA REPRÉSENTÉE PAR MME AUBRY, M. BAGAVANE REPRÉSENTÉ PAR M. BOUKANTAR, MME DIAWARA REPRÉSENTÉE PAR M. QAROUACH, MME HERGAUX REPRÉSENTÉE PAR M. ATIG, M. GAUBIER REPRÉSENTÉ PAR MME GIBERT

ABSENTS EXCUSÉS : M. BENDIAB, MME COMMISSIONNE, MM BINOIS, OUKBI, MME LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 19

DÉLIBÉRATION DEL-2015-0038 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-18

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2013168-0009 du 17 juin 2013 approuvant les statuts du SIFUREP et notamment son article 7,

Vu sa délibération n° DEL_2015_0037 en date du 14 avril 2015 décidant l'adhésion de la Commune de Grigny au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne,

Vu l'article 7 des statuts dudit syndicat qui fixe à un délégué titulaire et à un délégué suppléant le nombre des représentants des communes adhérentes,

Vu les candidatures de Philippe RIO et Pascal TROADEC

Vu le résultat du scrutin

M Philippe RIO 30 voix

M. Pascal TROADEC 30 voix

Délibère et,

Désigne pour représenter la Commune au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)

en qualité de délégué titulaire : Philippe RIO
en qualité de délégué suppléant : Pascal TROADEC
ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : Unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 16 avril 2015

Transmis en Sous Préfecture le 17-04-15